

AR Prefecture

063-216302588-20260703-DEL2026070309-DE
Reçu le 09/07/2026
Publié le 09/07/2026

DEL2026070309

COMMUNE D'OLLIERGUES
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 3 juillet 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS : 15
EN EXERCICE : 15
PRESENTS : 12
PROCURATION : 1
VOTANTS : 13

L'an Deux Mille Vingt et Six, le Vingt Mars à Vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'OLLIERGUES dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PROVENCHERE Arnaud, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 26 juin 2026

Présents : BAARDMAN Bruno, BENE Nathalie, BOUCHERY Marie-José, CHANTEGREL Emilie, CHARBONNIER Marie-Laure, CHASSAIGNE Aurélien, COLLANGE Katy, GOURBEYRE Séverine, KAUFFELD Rolf, MARATRAT Gilles, PEUDEVIN Mireille, PROVENCHERE Arnaud.

Absents : DOURILLE Alain, OLIVIER Katia, PONCET Fabien

Procuration : DOURILLE Alain à MARATRAT Gilles

Secrétaire de séance : BOUCHERY Marie-José, PEUDEVIN Mireille

OBJET : RENOUELEMENT LANTERNES SUITE GRELE

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir la réalisation le remplacement de lanternes d'éclairage public à la suite des dégâts causés par la grêle du 1^{er} juin 2025. Le montant estimatif des travaux s'élève à 74 023.76€ HT.

Conformément aux décisions prises par son comité, le TE 63 peut prendre en charge la réalisation des travaux en le finançant dans la proportion de 50% du montant HT et en demandant à la commune un fond de concours égal à 50% de ce montant, soit 37 023.76€.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

- **Approuve** l'avant-projet des travaux de renouvellement de lanternes d'éclairage public
- **Fixe** la participation de la Commune au financement des dépenses à 37 023.76€
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention relative à ce chantier.

Vote :

Pour à l'unanimité

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de :

- de sa réception en Sous-Préfecture le :
- et de sa publication le :

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Arnaud PROVENCHERE

